

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Octobre 1875.

## Chronique générale.

Le ministre de l'instruction publique et  
des cultes vient d'adresser la circulaire  
suivante à NN. SS. les archevêques et évê-  
ques :

« Versailles, le 16 octobre 1875.

» Monseigneur,

» Le 22 juillet dernier, l'Assemblée na-  
tionale a adopté la résolution suivante :

« Art 1<sup>er</sup>. — L'Assemblée nationale se  
» prorogera du mercredi 4 août au jeudi 4  
» novembre 1875.

» Art. 4. — Le premier dimanche qui sui-  
» vra la rentrée, des prières publiques se-  
» ront adressées à Dieu dans les églises et  
» dans les temples pour appeler ses secours  
» sur les travaux de l'Assemblée. »

» Je prie Votre Grandeur de prendre les  
mesures nécessaires pour assurer, en ce qui  
la concerne, l'exécution des intentions de  
l'Assemblée nationale.

» Votre Grandeur n'ignore pas que l'at-  
tention du ministre des cultes a été appelée  
sur la diversité des formules employées pour  
les prières publiques prescrites par l'article  
8 du concordat.

» Le Souverain-Pontife a pensé, comme le  
gouvernement, qu'il convenait de revenir à  
la formule *Domine, salvam fac Rempublicam*,  
adoptée en 1804 et suivie, depuis 1870, dans  
l'église de Saint-Louis-des-Français, à Rome,  
dans le diocèse de Paris et dans plusieurs  
autres diocèses. J'ai l'honneur d'adresser  
ci-joint à Votre Grandeur copie de la déci-  
sion du Saint-Siège.

» Agrérez, Monseigneur, l'assurance de  
ma haute considération.

» Le ministre de l'instruction publique  
et des cultes,

» H. WALLON. »

Une circulaire analogue a été adressée à  
MM. les présidents des consistoires protes-  
tants et israélites.

A la Bourse, la panique semble avoir  
cessé ; chacun reprend possession de soi-  
même, tout en persévérant dans la réserve  
prudente que commandent les circonstan-  
ces. La liquidation de quinzaine a été moins  
laborieuse qu'on ne le croyait. On espère  
que l'ensemble des valeurs va retrouver ses  
anciennes allures pendant la seconde moi-  
tié du mois, à moins qu'il ne survienne  
quelque incident imprévu suscité par la  
reprise prochaine des travaux parlemen-  
taires.

L'Opinion nationale a publié mardi, à  
grand fracas, la première partie du dis-  
cours prononcé à Arcachon par M. Thiers,  
qui lui aurait été, dit-elle, envoyée par télé-  
graphe. La fin manquait, et l'on ne sait si  
c'est la faute du télégraphe ou de l'Opinion  
nationale, qui aurait reculé devant les frais  
d'une éloquence si débordante.

Hier, l'Opinion nationale a donné la fin du  
morceau.

D'après ce discours, l'ex-président subit  
évidemment les infirmités de la vieillesse, il  
tombe dans le radotage et dans la vanité sé-  
nile. Il ne cesse de saisir toutes les occa-  
sions de se glorifier et de se mettre à la place  
de la France. Pour libérer le territoire il  
fallait des milliards ; il en a demandé 6, dit-  
il, et on lui en a donné 40. Peut-on voir un  
langage plus ridicule ? Comme si les sous-  
cripteurs des 40 milliards avaient songé à  
M. Thiers !

Parce que les fractions monarchiques de  
l'Assemblée n'ont pu s'entendre, il prétend  
qu'aussitôt elles ont protesté de leurs préfé-  
rences pour la République. Voilà comment  
M. Thiers écrit l'histoire ! La République  
n'a été votée que comme un pis-aller, et à  
la condition de s'en débarrasser, et à l'aide  
de la révision, aussitôt que possible ; sin-  
gulière manière de manifester des préféren-  
ces.

On remarque le passage dans lequel M.  
Thiers plaide les circonstances atténuantes  
en faveur des radicaux « que l'on fait, dit-il,  
» plus terribles qu'ils ne sont et qui, s'ils  
» étaient au pouvoir, se conduiraient peut-  
» être autrement qu'on ne s'y attend. »

Il avait tenu le même langage au sujet des  
radicaux suisses : « On peut vivre avec le ra-  
dicalisme, » a-t-il dit, un jour, à Versailles.  
— « Voyez la Suisse. »

En effet, voyez la Suisse. Comme pour ré-  
pondre d'avance aux étranges assertions de  
M. Thiers, le Courrier de Genève nous ap-  
porte un éloquent mandement adressé par  
Mgr Mermillod au clergé et aux fidèles de  
son diocèse. L'héroïque et saint prélat stig-  
matise avec indignation les derniers actes de  
persécution des calvinistes et radicaux gé-  
nois. Mgr Mermillod dit :

« Oui, prêtres et fidèles, réjouissez-vous !  
Les protestants libéraux et les libres-pen-  
seurs ont redouté la réapparition de l'Eglise  
catholique, qui n'a pourtant d'autre force  
sociale à Genève que sa parole, sa doctrine,  
quelques prêtres, quelques religieuses, de  
modestes industriels ou de simples paysans ;  
eux ! qui se chantent les hommes de la lu-  
mière, du progrès et de la liberté, eux qui  
sont les maîtres dans tous les conseils de  
l'Etat, dans les chaires de l'Académie, dans  
les finances, dans l'industrie, ils ont peur  
de la lutte de l'intelligence et du dévoue-  
ment sur le terrain de la science et de la li-  
berté ; ils recourent aux spoliations, à l'exil,  
à l'emprisonnement ; et, armés de toutes les  
puissances modernes, ils ne trouvent pas  
d'autre moyen de donner le coup de grâce  
au catholicisme renaissant à Genève que  
l'expulsion de quelques femmes, le dépouil-  
lement de quelques prêtres, le cachot et le  
gendarme... »

» Quelle que soit l'issue immédiate de  
cette lutte entre la force brutale et les prin-  
cipes de justice, rappelons-nous ce qui a été  
dit et ce que confirme l'histoire de dix-neuf  
cents ans. Tous les efforts de la violence ne  
peuvent affaiblir la vérité et ne servent qu'à  
l'affermir davantage ; la violence n'a qu'un  
cours borné par l'ordre de Dieu, qui en con-

duit les effets à la gloire de la vérité qu'elle  
attaque, au lieu que la vérité subsiste éter-  
nellement, triomphe enfin de ses ennemis  
parce qu'elle est éternelle et puissante com-  
me Dieu même. »

La Patrie croit pouvoir affirmer que  
quand viendra devant la Chambre la dis-  
cussion de la loi électorale, M. le vice-pré-  
sident du conseil ne sera pas seul à suppor-  
ter le poids du débat. Pour le dégager et en  
même temps faciliter sa tâche, M. Dufaure  
prononcera un discours en faveur du scruti-  
n par arrondissement, seul capable de gar-  
rantir la sincérité du suffrage universel.

Le Moniteur a trouvé une façon de recruter  
le Sénat qu'il espère voir adoptée par la  
Chambre ; voici ce qu'il en dit :

« Nous croyons savoir que plusieurs dé-  
putés, qui appartiennent à des opinions dif-  
férentes, prévoyant qu'aucun accord ne  
pourra s'établir pour former la liste des  
soixante-quinze sénateurs dont la nomina-  
tion est réservée à l'Assemblée, auraient ré-  
solu de soumettre à leurs collègues la com-  
binaison suivante :

- » Seraient élus par l'Assemblée :
- » M. Thiers, ancien président de la Répu-  
blique ;
- » Le président et les anciens présidents  
de l'Assemblée :
- » MM. d'Audiffret-Pasquier, Buffet, et  
Grévy ;
- » Le ministre et les anciens ministres  
faisant partie de l'Assemblée nationale, soit :
- » MM. Batbie, Bérenger, de Broglie, Cail-  
laux, C. Périer, Chabaud La Tour, de Cis-  
sey, de Cumont, duc Decazes, Depeyre,  
Dompierre d'Hormoy, Dufaure, Ernoul,  
Jules Favre, de Fourtou, Grivart, de Larcy,  
de Montaignac, Magne, Mathieu-Bodet, de  
Meaux, E. Picard, Pothuau, Pouyer-Quer-  
tier, J. Simon, Tailhand, Waddington.
- » Les vice-présidents et ex-vice-présidents  
de l'Assemblée :

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## TOUJOURS SEUL, SEULE PARTOUT

## HISTOIRE D'UN COURONNEMENT.

(Suite et fin.)

Le sous-officier se faisait un point d'honneur  
d'arriver jusqu'au soir sans avoir perdu de vue un  
seul moment l'étranger qu'il était fier de piloter  
dans Presbourg ; l'autre, à part lui, ne pensait qu'à  
saisir une occasion favorable pour échapper à son  
officieux cicérone, afin de pouvoir circuler libre-  
ment partout où l'attirerait un intérêt plus puissant,  
pour lui, que celui de la curiosité. L'occasion dési-  
rée ne se fit pas attendre. Etienne Mathiany avisa  
à quelques pas devant lui Grégorius, l'insulteur de  
la veille, qui venait à la rencontre de son sauveur,  
pimpant et joyeux ; il portait comme ornement à  
son bonnet hongrois un flot de rubans aux couleurs  
de Marie-Thérèse.

— A la bonne heure ! lui dit le vieux militaire,  
je vois qu'il ne faudra pas se fâcher avec toi pour  
le faire crier : — Vive la reine !

— Mieux que cela, répliqua Grégorius, je le fais  
crier aux autres. Je lui dois bien cela : son ordon-

nance d'hier au soir a ouvert, ce matin, la porte  
de la prison d'où mon frère ne devait sortir que  
dans six mois.

Après quelques félicitations à Grégorius sur  
l'heureux événement qui avait modifié son opinion  
politique, Mathiany, s'étant retourné vers son  
hôte pour continuer avec lui leur ascension vers le  
château, eut la fâcheuse surprise de ne plus le voir  
à son côté. En guide consciencieux qu'il était, il  
s'imposa le devoir de le retrouver. Disons tout de  
suite que, fidèle à sa résolution comme à une con-  
signe, il dépensa toute la journée en recherches  
inutiles.

Or, tandis que le brave homme se reprochait  
amèrement son moment d'entretien avec Grégorius,  
le capitaine, enchanté du hasard qui lui permettait  
d'errer à sa fantaisie, au risque même de s'égarer,  
se glissait dans la foule, et s'attachait de préférence  
à suivre ceux qui, ayant assisté la veille à l'entrée  
de Marie-Thérèse, en pouvaient raconter quelque  
particularité ; partout on parlait d'elle, donc il  
avait partout à écouter et à recueillir. Une bonne  
fortune lui était réservée. Il restait encore une  
place à occuper sur l'une des estrades construites  
aux environs du palais ; le prix exorbitant auquel  
le loueur l'avait taxé effrayait tous ceux qui se ha-  
sardaient à la marchander.

— Je la prends et je la paye, dit celui qui se lais-  
sait appeler le capitaine Hermann.

Et, pour décourager toute concurrence, il mit  
dans la main du loueur de places une somme en or  
monnayé, de beaucoup supérieure au prix de-  
mandé.

Du banc le plus élevé de l'estrade où il était  
parvenu, non sans peine, à s'asseoir, il pouvait voir  
les hauts dignitaires de l'Etat et les grands officiers  
de la couronne, suivis de leurs magnifiques états-  
majors qui allaient au-devant de l'archiduchesse-  
reine pour lui faire cortège du palais à la cathé-  
drale et jusqu'au pied du Koenigshügel, ce monti-  
cule d'où les rois de Hongrie font étinceler au soleil  
l'épée de saint Etienne.

Mais ce qui attirait et fixait les regards de la foule  
émerveillée n'obtenait du capitaine qu'un coup  
d'œil distrait ; pour vrai dire, il ne voyait rien,  
tant il prêtait d'attention à la causerie de ses deux  
plus proches voisins, lesquels parlaient à demi-  
voix.

L'un de ceux-ci, qui avait, paraît-il, des relations  
parmi la domesticité du château, racontait que Ma-  
rie-Thérèse, radieuse en apparence, lors de son ar-  
rivée à Presbourg, et aussi longtemps qu'elle s'était  
vue entourée, était tombée dans un accès de pro-  
fonde tristesse dès qu'elle avait pu se croire seule ;  
quelqu'un prétendait l'avoir surprise au moment  
où elle portait un mouchoir à ses yeux pour es-  
suyer ses larmes. Une autre personne, qui apparte-  
nait à son service particulier l'avait, entendue se

plaindre de son isolement au moment même où elle  
venait de congédier de nombreuses députations qui  
étaient venues pour lui prêter serment.

— Seule, disait-elle en soupirant, toujours seule !  
A ces mots, le capitaine fut saisi d'attendrisse-  
ment, et la voix de son cœur, comme un écho, ré-  
pondit :

— Oui, moi aussi, toujours seul, seul partout.

C'était l'instant où toutes les cloches et toutes  
les bouches à feu, unissant leurs bruits formida-  
bles, annonçaient le départ du cortège royal pour  
l'église métropolitaine de Saint-Martin des Fran-  
ciscains. Quand le tonnerre prolongé de vivats qui sa-  
luaient la reine au passage se fut assez rapproché pour  
que le jeune capitaine pût supposer qu'elle arrivait  
en vue de l'estrade, il se trouva porté, par un élan  
irrésistible dont il n'avait pas conscience, jusqu'au  
premier rang des spectateurs. Les têtes de ceux-ci  
étaient précisément au niveau de celles des cava-  
liers qui escortaient Marie-Thérèse.

— Qu'elle est belle ! mais comme elle est pâle !  
disait-on autour du capitaine.

Soudainement le visage de la reine s'empourpra ;  
il y eut dans ses yeux une singulière expression de  
surprise ; puis l'arc élégant de sa lèvre accentua un  
ineffable sourire. Jusqu'au moment où le détour de  
la rue ne lui permit plus d'apercevoir l'estrade,  
elle tourna plusieurs fois la tête de ce côté.

L'émotion subite de la jeune souveraine, et les

» MM. Martel, de Kerdrel, Ricard, Ducrocq, Benoist-d'Azy ;

» Les questeurs : MM. Baze, Martin des Pallières, Toupet des Vignes ;

» Les ambassadeurs : MM. de Vogué, de Gontaut-Biron, Le Flô, de Chaudordy ;

» Les généraux ayant commandé en chef : MM. le duc d'Aumale, Aurelle de Paladines, Changarnier, Billot, de Joinville, Chanzy, etc., etc.

» Or, on calcule que l'Assemblée trouverait ainsi dans son sein de cinquante à cinquante-cinq sénateurs. Les autres devraient être pris, sur l'avis d'une commission nommée à cet effet, parmi les cardinaux, les maréchaux, les amiraux, les membres de l'Institut, les premiers présidents des cours d'appel, les membres les plus recommandables de la presse, etc. Le préfet de la Seine et le préfet de police, ainsi que les archevêques et évêques, le grand rabbin et les chefs des consistoires protestants pourraient aussi être élus.

» On pense que cette combinaison, si elle était adoptée par l'Assemblée nationale, aurait pour résultat non-seulement d'écarter bien des compétitions, puisqu'il y serait fait abstraction de toute opinion politique, mais encore d'épargner à l'Assemblée de grandes pertes de temps. »

On fait de nouveau courir le bruit que le gouvernement aurait l'intention de pourvoir aux vacances qui existent dans le cadre réglementaire des maréchaux et des amiraux.

M. le général de division de Ladmirault, gouverneur de Paris, serait désigné pour la dignité de maréchal de France, mais jusqu'à présent aucun choix ne paraît avoir été fait parmi les vice-amiraux qui réunissent les conditions pour être élevés à la dignité d'amiral.

La République française annonce, comme le tenant de source sûre, que M. Marchi, ancien directeur de la prison de l'île Sainte-Marguerite, qui, on le sait, avait été mis en retraite d'emploi après l'évasion de M. Bazaine et le jugement du tribunal de Grasse, vient d'être nommé, par décret du 8 courant, directeur du dépôt des condamnés aux travaux forcés à l'île Saint-Martin-de-Ré, en remplacement de M. Ferré, nommé directeur de la maison centrale de Loos et des prisons du département du Nord.

L'affirmation de la République est trop précise pour qu'elle ne nécessite pas des explications.

On annonce que les premiers travaux provisoires pour le tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre vont être commencés sur la côte, près de Calais.

D'un autre côté, les comités scientifiques préparatoires de l'organisation du chemin de fer à ciel ouvert entre l'Angleterre et la France sont, nous assure-t-on, en voie d'organisation.

rapides coups d'œil qu'elle avait à diverses reprises dirigés vers le même point, ne pouvaient passer inaperçus, surtout pour ceux qui occupaient les premiers rangs de la tribune objet de son attention. Un seul parmi ceux-là ne demanda pas :

— Qui donc la reine a-t-elle reconnu ici ?  
L'enthousiasme, contenu dans la cathédrale par la majesté du lieu, éclata sur la place et, de rue en rue, dans tous les quartiers, quand la voix du canon précisa le moment où l'évêque primat posait sur le front de Marie-Thérèse, agenouillée dans la chapelle Saint-Jean, la couronne bénie, don du pape Sylvestre III au roi Étienne I<sup>er</sup>.

Le capitaine Hermann, qui avait quitté précipitamment l'estrade aussitôt après le passage de la reine, se trouvait l'un des premiers devant le portail de l'église à l'instant solennel. Il était aussi parmi la foule immense réunie autour de Koenigs-hügel lorsque Marie-Thérèse, resplendissante de draperie d'or, la couronne en tête, l'épée de saint Étienne à la main, arriva au galop d'un magnifique cheval noir jusqu'au sommet du monticule, et, dirigeant la pointe de l'épée vers les quatre points cardinaux, prit le ciel à témoin qu'elle jurait d'assurer la défense du royaume à l'orient comme à l'occident, au sud ainsi qu'au nord.

La noblesse de son geste, la fermeté de son attitude, arracha de toutes les poitrines gonflées d'émotion ce cri d'enthousiasme : *Viva domina et rex*

## Etranger.

### ALLEMAGNE.

La Gazette de l'Allemagne du Nord du 17 octobre consacre au voyage impérial un article en style lyrique, où il est dit que le nouvel empire n'est plus l'ancien saint-empire, mais celui du peuple allemand, dont la couronne n'est pas ornée de « clinquant d'autrui ».

L'organe de M. de Bismark promet en outre la clôture de la série des annexions. Elle dit :

« L'empereur d'Allemagne n'a plus besoin d'aller à Rome pour que la nation le regarde comme ce qu'il y a essentiellement de plus auguste ; de même que le peuple allemand, possédant tous les biens désirables, ne pense pas le moins du monde à troubler les nations étrangères dans le droit sacré qu'elles ont de décider librement leurs propres destinées. »

Les mots « tous les biens désirables » font rêver, quand on pense à la situation actuelle du nouvel empire allemand, auquel ne manquait plus, à ce qu'il paraît, que le code pénal révisé.

On mande de Berlin, au Times, que les négociations occasionnées par les dernières mesures financières de la Turquie continuent et que des représentations solidaires seront probablement adressées à la Porte par les puissances.

Cette nouvelle est formellement contredite par un télégramme spécial du Pall Mall, dont le correspondant à Berlin mande que le gouvernement anglais se montre peu disposé à intervenir dans la question turque ; le gouvernement anglais s'en tiendrait au principe que les détenteurs de titres étrangers doivent être laissés aux risques de leur position, et qu'ils n'ont aucun droit à la protection effective de leur gouvernement.

Au mois de mai dernier, on avait signalé une note, trouvée dans la Gazette de l'Allemagne du Nord, d'après laquelle plus de 800 écoles en Alsace-Lorraine étaient privées de leurs instituteurs. Dans son dernier numéro, la Feuille scolaire centrale donne des détails encore bien plus tristes.

D'après cet organe officiel du ministre de l'instruction publique, il y a en ce moment dans la Prusse proprement dite 7,232 communes privées d'instituteurs, ce qui fait que 14 0/0 des écoles existantes sont fermées.

C'est là la meilleure réponse aux flagorneries des organes prussiens que la domination allemande allait apporter la lumière, l'instruction et l'intelligence parmi les Alsaciens, « si négligés par le gouvernement français ».

Si les Prussiens, qui se vantent d'avoir gagné la bataille de Sadowa avec le maître d'école, sont déjà privés de 7,232 instituteurs, qu'est-ce que cela sera donc chez ces « ignorants » d'Alsaciens, chez lesquels on

noster ! (Vive notre souveraine et roi !)

La reine entra au palais. Ce fut aussi le même chemin que suivait le capitaine. Il erra autour des murs jusque bien avant dans la soirée, cherchant quelqu'un à qui il put confier un message important secret. Tous les invités au souper royal étaient successivement partis, et les curieux du dehors avaient peu à peu disparu. Après une longue attente, le capitaine aperçut à l'une des issues les moins fréquentées du palais un officier de service qu'il pouvait évidemment aborder sans crainte, car il alla franchement à lui, et glissa deux mots à son oreille. L'officier répondit :

— J'ai compris ; veuillez m'attendre ici.

Et il rentra précipitamment au château.

Cette fois, le capitaine n'attendit pas longtemps la réponse à son message.

Le soir du couronnement, on se coucha tard chez Nicklas Thaddée ; le père Matthiany, qui espérait encore le retour du capitaine, parlait de passer la nuit dans un fauteuil, afin d'être plus tôt debout quand son hôte, ayant enfin retrouvé le chemin de la maisonnette, viendrait frapper à la porte.

— Avons-nous bien fait, disait la charmante Liska, de rester à la maison ? Thaddée et moi nous pouvions aussi nous égarer dans la foule, et perdre à nous chercher l'un et l'autre une journée que nous avons si agréablement passée ensemble.

Thaddée, que le sommeil accablait, insista pour

qu'on allât se mettre au lit. Le vieux guide, maugréant contre lui-même, ne se décida à monter dans sa chambre à coucher que lorsque son gendre et sa fille se furent engagés à parcourir la ville, dès la première heure du jour, pour essayer de retrouver un locataire qui payait si cher un gîte dont il profitait si peu. Ils partirent en effet de grand matin, trop tôt même pour aller aux informations touchant le capitaine égaré dans Presbourg. Liska proposa alors de faire une promenade dans les principales rues de la ville.

### ESPAGNE.

Hendaye, 19 octobre.

Le bombardement de Saint-Sébastien continue et l'émigration des habitants est chaque jour plus nombreuse.

Les carlistes ont surpris le courrier entre Renteria et Yrun, ils ont fait six soldats prisonniers.

### ANGLETERRE.

M. Gladstone vient de publier un nouveau pamphlet contre l'Eglise, intitulé : « L'Eglise et l'Italie. » L'ex-ministre y parle des maux irrémédiables dont souffrirait l'Eglise catholique, selon lui condamnée à mourir. Les conversions nombreuses et journalières des coreligionnaires de M. Gladstone à l'Eglise catholique, prouvent ce que valent les prévisions d'un homme d'Etat dont les divagations atteignent vraiment le caractère de la folie.

### ITALIE.

Dans le cours de l'année 1874, on a commis, en Italie, 4,444 assassinats et 1,015 suicides ; le nombre des personnes décédées par mort violente est de 9,451.

On lit dans une correspondance adressée de Milan à la Gazette de Turin :

« L'absence de M. de Bismark produit une triste impression. Les préparatifs que quelques loges italiennes devaient faire pour une réception solennelle du vénérable frère prussien ont été contremandés. L'intérêt général diminue beaucoup par suite de l'absence du grand chancelier. Le roi d'Italie a élevé à la dignité de comte le syndic de Milan, M. le commandeur Bellinzaghi. »

### AUTRICHE.

Les journaux viennois s'occupent du voyage de l'empereur Guillaume en Italie.

Le Nouveau Fremdenblatt écrit à ce sujet :

« Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Milan est une visite de courtoisie pour rendre enfin celle que lui a faite en son temps le roi d'Italie : voilà tout ! C'est précisément parce que, durant quelque temps, on s'efforçait d'y voir tout autre chose, que ce voyage fut si longtemps ajourné. On s'est poliment mais catégoriquement refusé à Rome à introduire dans la politique ecclésiastique italienne la tactique prussienne, et par là on a indirectement décliné toute immixtion de l'Allemagne dans les affaires intérieures de l'Italie. La déception que cette susceptibilité italienne a causée au chancelier de l'empire allemand est à coup sûr le motif principal de l'absence de M. de Bismark dans le cortège impérial.

» Quoi qu'il en soit, la non présence du chancelier ne diminue en rien la portée éminemment pacifique du voyage de l'empereur. »

Suivant la Nouvelle Presse libre, ce voyage est l'expression de la confraternité de deux

peuples qui se sont hais durant des siècles. L'union de l'Italie, jadis entravée par les armées de l'Allemagne, a, de nos jours, été le signal et a donné l'exemple de l'union de l'Allemagne.

M. de Bismark est un grand homme d'Etat, mais il a appris quelque chose de M. de Cavour.

Sans la régénération de l'Italie, le nouvel empire d'Allemagne n'existerait point. C'est par contre, aux victoires allemandes, que les Italiens doivent leur entrée à Rome. Quant à l'indisposition de M. de Bismark, la Nouvelle Presse libre prétend qu'elle n'est point un vain prétexte.

« Sans doute, dit-elle, les fêtes de Milan perdent de leur importance politique en raison de l'absence de M. de Bismark ; mais, en fin de compte, cela vaudra mieux, puisque de cette manière il ne sera pas question de la politique ecclésiastique de l'Italie, laquelle n'a l'assentiment ni de M. de Bismark ni de la Nouvelle Presse libre. »

L'indisposition de M. de Bismark, quelque désagréable que son absence puisse être à bon nombre de cercles italiens, épargnera à l'entrevue de Milan le seul dissentiment politique qui aurait pu se produire, si le chancelier s'y fût rendu. C'est sans entamer de discussions politiques que Guillaume I<sup>er</sup> et Victor-Emmanuel se serrèrent la main.

### TURQUIE.

Nous empruntons aux journaux anglais quelques nouvelles de l'Herzégovine.

On écrit de Raguse au Times que les Turcs ont détruit tous les villages de la plaine de Popovo. Les catholiques qui, trop jeunes pour fuir, n'ont pu s'échapper, ont été massacrés. Les Turcs se sont emparés de bestiaux et d'autre butin.

Quelques troupes turques ayant passé la frontière, près de Lubaschka, ont menacé d'une attaque le village autrichien d'Erzeg. Des troupes autrichiennes ont été dirigées sur ce village pour le protéger.

D'un autre côté, le correspondant du Standard à Vienne lui mande que les habitants de quelques villages dalmates, sur la frontière autrichienne, ont tiré des coups de fusil sur les soldats turcs et ont fait quelques incursions en Bosnie. Les Turcs, par façon de représailles, ont massacré trois sujets autrichiens, et pour mettre fin à ces désordres, deux compagnies d'infanterie autrichienne ont été expédiées de Zara à la frontière.

D'après le même correspondant, on a ordonné des perquisitions dans beaucoup de maisons à Belgrade ; plusieurs arrestations ont eu lieu par suite de la découverte d'un mouvement révolutionnaire secrètement combiné. Parmi les personnes arrêtées figure le rédacteur en chef de l'Isok, l'organe de l'ex-ministre Ristich.

### ASIE.

La Gazette de Turkestan dit que, depuis quelques semaines, la route de Samara à Orenbourg est couverte de caravanes de

puis le soi-disant capitaine Hermann, dirigeant son cheval du côté de Matthiany, dit à celui-ci :

— Le mari de la reine ne quittera pas Presbourg sans aller vous remercier de votre hospitalité.

L'amazone reprit, s'adressant à la jeune femme :

— La reine vous attend à son retour au palais pour vous laisser un souvenir d'elle.

Après ces mots, les deux cavaliers lancèrent leurs chevaux dans la direction des grands arbres de la montagne. (Magasin pittoresque.)

### LES DEUX PLUS GRANDS ENNEMIS

#### DE LA FRANCE.

L'un d'eux est Prussien et l'autre est né Français. Depuis deux ans surtout il a cessé de l'être. En s'alliant à ceux qui ne surent jamais que trahir, conspirer contre notre bien-être.

L'un veut nous abaisser et rendre son pays Aussi puissant que l'est celui de la Russie. Que le nôtre l'était sous le règne des lys ; Voilà tout le secret de sa diplomatie.

L'autre, plus que jamais rempli d'ambition, Ne songe nuit et jour qu'à renverser du trône Tout monarque acclamé sans son adhésion. Tout ministère élu, si lui-même n'y trône...

paysans russes, se rendant dans le Turkestan, en qualité de colons.  
La feuille officielle nous explique ce prodige, en ajoutant qu'un ukase impérial déplaçait ces colons du service militaire obligatoire.

#### AMÉRIQUE.

Pendant l'année commençant le 4<sup>er</sup> juillet 1874 et finissant le 30 juin 1875, il est arrivé aux Etats-Unis 227,377 émigrants, soit 85,962 de moins que l'année précédente. Les femmes figurent sur le chiffre ci-dessus pour 87,497. Si l'on envisage les pays qui ont fourni le plus d'émigrants, on trouve en première ligne l'Allemagne, 47,700; l'Irlande, 37,955; l'Angleterre, 40,098; la part de la France a été de 8,315.  
La diminution constatée est surtout le résultat de la baisse des salaires: elle va à 25 p. 100 environ depuis deux ans.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons annoncé hier la nomination de M. le général L'Hôte au commandement de l'Ecole de cavalerie de Saumur. A cette occasion, il n'est pas sans intérêt de publier la liste des officiers généraux qui ont successivement dirigé notre établissement militaire.

#### Ancienne Ecole.

Lieutenant-général comte Laferrière, 23 décembre 1814.  
Maréchal-de-camp Latour-Foissac, en 1818.  
Maréchal-de-camp Gentil-Saint-Alphonse, en 1820.

#### Nouvelle Ecole.

Maréchal-de-camp marquis Oudinot, 40 mars 1825.  
Maréchal-de-camp baron de Laitre, 15 août 1830.  
Maréchal-de-camp baron de Morel, 15 octobre 1832.  
Maréchal-de-camp de Brack, 2 septembre 1838.  
Maréchal-de-camp Prévost, 16 novembre 1840.  
Maréchal-de-camp Budan de Russé, 24 avril 1845.  
Général de brigade comte de Goyon, 24 avril 1850.  
Général de brigade comte de Rochefort, 10 mai 1852.  
Général de brigade baron Bruno, 40 juin 1859.  
Général de brigade Crespin, 21 mars 1861.  
Général de brigade Michel, janvier 1869.  
Général de brigade Thornton, en 1872.

D'après cette liste, M. le général L'Hôte trouve être le seizième commandant de l'Ecole de cavalerie depuis son origine, et le treizième depuis la réorganisation de 1825.

Les journaux d'Angers ont reçu communication de la dépêche suivante, adressée par le préfet de la Haute-Vienne au préfet de Maine-et-Loire :

Tous furent en tous temps de ces hommes sans foi et machiavélisme et Phablie tactique ;  
Inverser qui les gêne, empereur, prince ou roi,  
Penser pour régner, telle est leur politique.  
Tous les deux, bien qu'ayant des intérêts divers,  
Pour nous annihilés s'entendent à merveille ;  
Mais Dieu saura punir tôt ou tard ces pervers...  
Sur nous la providence veille.

P.-D.

### Théâtre de Saumur.

du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 25 octobre 1875.

## La Fille du Régiment

Opéra-comique en 2 actes, musique de Donizetti.  
2<sup>e</sup> acte, M<sup>lle</sup> VICTORIA PAPIN chantera le second air de la *Fidèle enchantée*, de Mozart.

## Les Pantins de Violette

Opéra-bouffe en 1 acte, musique d'Adam.  
Les deux *Sourds*, comédie-vaudeville en 1 acte, de M. Jules Moineaux.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Limoges, 20 octobre.

Crue extraordinaire de la Vienne à Eymoutiers, 2 mètres au-dessus du niveau moyen et la crue augmente toujours. Les bas quartiers sont inondés.

La crue de la Vienne à Eymoutiers atteint 2 mètres 50. On signale également des crues extraordinaires sur tous les affluents.

M. le ministre des finances vient d'autoriser sur les livres, journaux, circulaires, avis divers et en général sur tous les imprimés et objets assimilés, circulant à l'intérieur à prix réduit, l'inscription de simples traits destinés à marquer un mot ou un passage du texte.

Il serait question de la formation d'une compagnie spéciale qui réunirait les lignes d'intérêt local à la tête desquelles se trouve M. Philippart, en une seule société comprenant les chemins de la Vendée, de Lille à Valenciennes, de l'Orléans à Rouen et du Nord-Est.

### Chambre de commerce d'Angers.

Les membres du Tribunal et de la Chambre de commerce d'Angers ont adressé à M. le ministre du commerce la pétition suivante :

Angers, le 18 octobre 1875.

Monsieur le Ministre,

Les soussignés, présidents et membres du Tribunal et de la Chambre de commerce d'Angers, très-vivement émus, ainsi que le commerce tout entier de leur circonscription, des conséquences de la nouvelle interprétation donnée par la Cour de cassation à la loi du 29 juin 1872, sur l'impôt des valeurs mobilières, et de son application aux sociétés en nom collectif, entreprise par l'administration de l'enregistrement, ont l'honneur de vous exposer :

Que la loi, dont il s'agit, ne doit aucunement s'appliquer aux commerçants purement et simplement associés en nom collectif, mais bien seulement aux sociétés dont le capital social est divisé en part d'intérêt, transmissibles suivant la volonté des intéressés, et sans qu'il soit besoin d'avoir recours à la dissolution ;

Que, dans les quatre arrêts cités par l'administration de l'enregistrement, les parties en cause étaient précisément des sociétés auxquelles on avait appliqué, il est vrai, la dénomination de sociétés en nom collectif, afin de frapper chacun des intéressés du droit de patente, mais qui en outre, et avant tout, avaient un patrimoine social divisé en parts d'intérêt transmissibles au moyen de cession, que la loi elle-même a visée ;

Que, par conséquent, la jurisprudence invoquée ne peut concerner que ces dernières sociétés et ne peut s'étendre aux négociants simplement associés en nom collectif, solidaires entr'eux vis-à-vis des tiers, agissant comme le ferait un seul individu et dont la situation qui ne peut être dégagée que par la dissolution de la société, n'a pas d'analogie avec les quatre espèces soumises à la Cour de cassation ;

Que la question reste donc entière vis-à-vis des sociétés en nom collectif pures et simples ;

Que d'ailleurs, au point de vue du sens des termes de la loi, l'intention du législateur ne saurait être méconnue en présence des déclarations faites par M. Deseilligny, parlant au nom de la commission, soit dans le rapport prononcé avant le vote du 29 juin 1872, où il dit à la Chambre que le seul changement apporté au projet primitif (dont le sens n'est pas contesté), avait trait à l'élévation de la taxe à 3 0/0 au lieu de 2 0/0, soit dans son rapport du 16 juillet 1872, relatif à l'impôt sur le chiffre des affaires, et dont voici les expressions textuelles :

« Outre les sociétés en nom collectif pures, qui ne sont pas frappées par l'impôt, il y a des sociétés en nom collectif, dans lesquelles il y a des commanditaires ; dans ces sociétés, d'après le texte de la loi que vous avez votée, la commandite seule est sujette à l'impôt sur les valeurs mobilières ; les associés en nom collectif n'y sont pas soumis ; »

Que devant un langage aussi formel et qui n'a donné lieu à aucune protestation de la part d'aucun des membres de la commission pas plus que du gouvernement chargé de faire exécuter la loi, il est impossible de conserver un doute sur l'intention du législateur ;

Que, bien plus, les hommes les plus com-

pétents de l'administration de l'enregistrement, mis à la disposition de la commission à l'effet de procéder à la rédaction de la loi dont la mise en œuvre leur serait confiée, n'ont pas hésité à exonérer de la taxe les sociétés en nom collectif pures, et ont persisté pendant trois années dans cette manière de voir ;

Qu'aujourd'hui le gouvernement, en invoquant deux arrêts qui, en définitive, ne s'appliquent pas à des espèces identiques, se déjugerait et abandonnerait les intérêts du commerce et de l'industrie qu'il a le devoir de sauvegarder tout aussi bien que ceux du trésor ;

Que l'application de la taxe, dont les sociétés en nom collectif sont menacées, aurait les conséquences les plus graves ; outre qu'elle constituerait une iniquité flagrante au point de vue de l'égalité devant l'impôt, elle tendrait à décourager l'esprit d'association si fécond en résultats industriels et économiques, en exonérant ou en frappant des commerçants de même ordre, selon qu'ils agiraient seuls ou qu'ils uniraient leurs efforts et leurs ressources, la charge incombant toujours aux plus faibles ;

Que dès lors un père hésiterait à associer ses enfants, un chef de maison ses collaborateurs, au grand préjudice des bonnes traditions commerciales ;

Qu'enfin, cette interprétation nouvelle de la loi porterait un coup fatal à toutes les sociétés en nom collectif déjà existantes, dont la constitution serait certainement modifiée dans le but d'éviter des charges injustes et inattendues, et empêcherait la création de sociétés nouvelles dont cependant l'utilité se manifeste de plus en plus, aujourd'hui surtout que la loi militaire peut appeler inopinément un négociant sous les drapeaux et que celui-ci, dans sa prévoyance, doit désirer laisser la sauvegarde de ses affaires à un autre lui-même ;

Par ces motifs, les soussignés font appel aux sentiments de justice du gouvernement et à sa sollicitude pour les intérêts du commerce et de l'industrie ; ils vous supplient, Monsieur le ministre, de vouloir bien surseoir à l'application de la taxe récemment innovée et de porter la question devant le pouvoir législatif qui, seul, peut mettre fin à de nouveaux débats judiciaires.

Les soussignés ont l'honneur d'être, Monsieur le ministre,

Vos dévoués serviteurs,

E. Bordier. — F. Besnard. — D. Richou. — Monrieux. — Max Richard. — J. Lemotheux. — Thoreau. — Marcheteau. — Laboulais. — C. Richard. — Tirlier. — E. Carriol. — René Poirier. — Doué. — Prieur.

#### THEATRE DE SAUMUR.

M. Emile Marck nous annonce pour lundi prochain une représentation composée de la *Fille du Régiment*, un des plus brillants opéras de Donizetti, des *Pantins de Violette*, opéra-bouffe, d'Adam, et des *Deux Sourds*, vaudeville.

La *Fille du Régiment* sera chantée par M. Descamps, M. Degrave et M<sup>lle</sup> Victoria Papi, les trois artistes reçus à l'unanimité au Grand-Théâtre d'Angers.

Les *Pantins de Violette* auront pour principale interprète M<sup>lle</sup> Mascart, première d'opéra, qui possède une voix claire et fraîche. « Les airs légers vont à ses aptitudes, dit l'*Union de l'Ouest* ; elle prononce nettement ; sa physionomie est expressive, et les agréments de sa personne ajouteront au succès des rôles qu'elle est appelée à remplir. »

*Fra-Diavolo à Chinon*. — Chinon, cette charmante petite ville qui fait l'admiration des nombreux touristes qui chaque jour la visitent depuis l'ouverture de la ligne de la Vendée, Chinon vient de se révéler sous un aspect tout à fait pittoresque et dramatique. Comme l'Italie, la terre classique du brigandage, elle a maintenant à offrir aux étrangers les émotions d'arrestations avec de vrais bandits.

Il y a quelques jours, quelques nuits devrions-nous dire, deux dames montées dans une voiture faisaient à deux heures du matin leur entrée à Chinon. Arrivées au quartier de la Casemate, et à moitié endormies, elles furent réveillées par l'arrêt subit du véhicule et virent se dresser terrible et menaçant la silhouette d'un aimable gredin se donnant des airs de gentilhomme calabrais. Le chapeau mou sur l'oreille, la moustache retroussée, l'œil menaçant, le fusil en bandoulière et le pistolet au poing, il saisit la bride de

l'animal qui traînait le véhicule en prononçant ces mots terrifiants : « la bourse ou la vie !... »

Nos deux infortunées, à moitié mortes de peur, allaient s'exécuter d'autant plus pressément qu'une seconde silhouette surgissait à l'horizon... le capitaine de la bande peut-être?... Mais le Fra-Diavolo chinois, au bruit des pas du nouvel arrivant, crut prudent de se replier en bon ordre devant ce trouble-fête. C'était un passant attardé qui a rempli, sans s'en douter, le rôle providentiel de sauveur. Ainsi finit l'aventure.

#### CONSEILS ET RECETTES.

*Les Escargots*. — Tout le monde ne peut pas dîner chez Siterlet, ni manger ses escargots fameux. Aussi, pour être agréable à nos lecteurs, nous n'hésitons pas à leur donner la recette suivante ; s'ils la suivent exactement, ils mangeront un mets digne de Lucullus.

Après avoir passé les escargots à l'eau bouillante, on fait égoutter, on les retire de leurs coquilles et on les jette dans un vase contenant de l'eau de pluie bien froide : — c'est le système des bains russes.

Alors, on les retire et on les remet dans l'eau bouillante où ils doivent cuire pendant une heure, avec une quantité de sel suffisante et bouquet garni.

Après cette cuisson, on les égoutte de nouveau et on les laisse refroidir complètement. Puis on nettoie les coquilles.

Il faut qu'il y ait dans le vase assez d'eau pour les noyer toutes et les couvrir. On ajoute ensuite, par chaque cent de coquilles, cinquante grammes de carbonate de soude, et l'on fait bouillir le tout environ deux heures. Il faut encore les faire sécher, égoutter, et faire son beurre d'escargots.

Voici comment on le prépare :

Pour un cent d'escargots, — remarquez bien, un cent ! — on prend cinq cents grammes de très-bon beurre, un cinquième de litre environ d'ail et d'échalottes, par moitié, bien hachés menu, avec cent grammes de persil, — sel et poivre en quantité suffisante. On triture tout en pâte homogène.

Il ne reste plus alors qu'à introduire dans chaque coquille, nettoyée comme vous l'avez vu, un des escargots qui en a été extrait, ainsi que je vous l'ai dit en commençant. Tant mieux pour celui qui retrouve la sienne.

Chaque escargot, selon sa taille, est saupoudré légèrement d'excellent fromage suisse râpé, et enfin recouvert convenablement de la précieuse pâte de beurre qui va faire vos délices ; — puis on les soumet à une légère cuisson à l'étouffée, — ou, mieux encore, au four de campagne.

Et voilà ce que coûte de soin un plat d'escargots.

### Dernières Nouvelles.

Milan, 19 octobre, soir.

Dans le banquet offert par le roi à l'empereur d'Allemagne, l'empereur occupait le milieu de la table. La duchesse de Gênes était en face ; les princes de la maison de Savoie, les chevaliers de l'Annonciade et autres personnages étaient placés de manière à ce qu'il y eût alternativement un Italien et un Allemand.

Le roi Victor-Emmanuel a bu à la santé de l'empereur d'Allemagne :

« A mon cher frère, a-t-il dit ; à mon cher hôte et ami, à la santé de l'impératrice, à la santé de toute la famille impériale et royale de Prusse ! Permettez-moi, sire, en cette heureuse occasion, d'être l'interprète des vœux que les Italiens, unis à moi, font pour le bonheur de Votre Majesté, pour la prospérité de l'Allemagne et pour l'amitié constante des deux nations. »

L'empereur a répondu :

« Je remercie Votre Majesté des paroles gracieuses qu'elle a bien voulu m'adresser ; je suis très-heureux d'avoir pu lui rendre la visite aimable qu'elle m'a faite, il y a deux ans, et que, depuis longtemps, j'avais l'intention de lui rendre. Je suis profondément touché de l'accueil que j'ai reçu de Votre Majesté dans ce beau pays. Je sais que la sympathie entre l'Allemagne et l'Italie et les relations personnelles d'amitié qui existent si heureusement entre nous resteront une garantie de paix pour l'Europe. J'aime à espérer que ces relations resteront toujours les mêmes. Tels sont les vœux que je forme en buvant à la santé de Votre Majesté. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

L'événement le plus considérable qui se soit produit depuis longtemps dans le journalisme, c'est l'apparition d'un journal quotidien républicain conservateur réunissant une partie politique et littéraire sérieuse, et une partie parisienne de l'intérêt le plus piquant. Pour atteindre ce résultat, l'Opinion s'est décidée, tant que siégera la Chambre, à donner tous les jours

6 pages au lieu de 4

et cela sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre. Un numéro d'essai est envoyé à toute personne qui en fait la demande par carte postale adressée à l'administrateur de l'Opinion, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Prime gratuite: le SIÈGE DE PARIS, un beau volume in-8°.

L'éditeur Schoen, Boulevard Maiesherbes, à Paris, vient de mettre en vente deux nouvelles danses de E. SIMONNOT: La Charmeuse, valse brillante, et La Fleur du Souvenir, polka-mazurka. Nous ne doutons pas du succès de ces charmantes compositions de l'auteur des polkas Baya et Pâté de Chartres, qui ont fait les délices des salons parisiens, l'hiver dernier. Pour recevoir franco, adresser à l'éditeur 2 fr. 50 pour la valse et 2 fr. pour la mazurka.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Cie, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; l'ouvrage complet est en vente.

### Bibliographie.

#### LA REVUE DES JEUX DE SOCIÉTÉ.

Cette revue, unique en son genre, s'occupe spécialement des jeux d'esprit, poétiques, littéraires et scientifiques, des jeux de salon et de jardin, des jeux d'enfants, des curiosités et amusements de tout genre, en un mot, de tout ce qui peut intéresser, distraire et parfois instruire une réunion de famille ou une société composée de personnes intelligentes. — La Revue donne de nombreuses primes consistant surtout en jeux étrangers. — 2 livraisons par mois. — Abonnement: 5 fr. par an. — Adresser les abonnements, par mandats ou timbres-poste, à M. V. GALLET, éditeur, rue Boulan, 27, à Bordeaux.

#### VALEURS TURQUES.

ACTION EN RESPONSABILITÉ à intenter aux émetteurs sans exception des différents emprunts ottomans. En présence de la spoliation inouïe dont

ils sont frappés, tous les porteurs de titres ottomans ont intérêt à se faire connaître à l'Administration de la Gazette de Paris qui prend l'initiative d'une instance

DEVANT LA JUSTICE FRANÇAISE.

Ecrire franco au Directeur de la Gazette de Paris, en faisant connaître le nombre et la nature des titres qu'on possède, 5, rue Feydeau, Paris.

#### MARCHÉ DE SAUMUR DU 16 OCTOBRE.

Froment (l'h.) 77 k.	18 25	Huile de lin.	50 40
2 <sup>e</sup> qualité.	74 17 50	Graine trèfle	50 60
Seigle . . . . .	75 13	— luzerne	50 55
Orge . . . . .	65 11 50	Foin (l'h. bar.)	780 95
Avoine h. bar.	50 11 25	Luzerne	780 80
Fèves . . . . .	75 17	Paille	780 55
Pois blancs.	80 34	Amandes	50
— rouges.	80 26	— cassées	50
Graine de lin.	70 24	Cire jaune.	50 250
Colza . . . . .	65 23 50	Chanvres 1 <sup>re</sup>	
Chenevis.	50 25	— qualité (52 k. 500)	59
Huile de noix	50 70	— 2 <sup>e</sup>	53
— chenevis	50 35	— 3 <sup>e</sup>	48

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60
Ordin., envir. de Saumur-1874.	1 <sup>re</sup> id.	60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	55
Saint-Léger et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	55
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	50
La Vienne, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	45

ROUGES (2 hect. 20).	
Souzy et environs, 1874	1 <sup>re</sup> qualité
Champigny, 1873	1 <sup>re</sup> id.
Id.	2 <sup>e</sup> id.
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.
Id.	2 <sup>e</sup> id.
Varrains, 1873	1 <sup>re</sup> id.
Varrains, 1874.	1 <sup>re</sup> id.
Bourgueil, 1873	1 <sup>re</sup> qualité
Id.	1 <sup>re</sup> id.
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.
Id.	2 <sup>e</sup> id.
Restigné	1 <sup>re</sup> id.
Chinon, 1873.	1 <sup>re</sup> id.
Id.	2 <sup>e</sup> id.
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.
Id.	2 <sup>e</sup> id.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

#### Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers

6 heures 40 minutes du matin.
11 — 30 — —
1 — 40 — — du soir.
7 — 40 — —

Départs de Poitiers pour Saumur:

6 heures 30 minutes du matin.
10 — 30 — —
12 — 30 — — du soir.
6 — 40 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 OCTOBRE 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	65 35			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	742 50			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	770		
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 20			Credit Mobilier . . . . .	165			Credit Mobilier esp. j. juillet.	680		
5 % jouiss. novembre . . . . .	104 75			Credit Foncier d'Autriche . . . . .	520			Société autrichienne, j. janv.	610		
Obligations du Trésor, t. payé.	467 50			Charentes, 400 fr. p. j. août.	345			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227			Est, jouissance nov.	588 75			Orléans . . . . .	319		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	483			Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	975			Paris-Lyon-Méditerranée.	312 50		
— 1865, 4 % . . . . .	492 50			Midi, jouissance juillet . . . . .	678 75			Est . . . . .	312 75		
— 1869, 3 % . . . . .	349			Nord, jouissance juillet . . . . .	1177 50			Nord . . . . .	318 25		
— 1871, 3 % . . . . .	323			Orléans, jouissance octobre . . . . .	977 50			Ouest . . . . .	312		
— 1875, 4 % . . . . .	465			Ouest, jouissance juillet, 65 . . . . .	610			Midi . . . . .	309 75		
Banque de France, j. juillet.	3670			Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.				Deux-Charentes . . . . .	395		
Comptoir d'escompte, j. août.	597 50			Compagnie parisienne du Gaz.	103 1/2			Vendée . . . . .	219		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	500			Société Immobilière, j. janv.	21			Canal de Suez . . . . .	515		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325			C. gén. Transatlantique, j. juill.	330						
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	918 75										

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

#### GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers), omnibus.
9 — 1 — — omnibus.
1 — 35 — — soir, omnibus.
4 — 19 — — express, omnibus.
7 — 23 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mat.
8 — 30 — — omnibus.
9 — 50 — — express, omnibus.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 38 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

Etude de M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

Le dimanche 24 octobre 1875, à midi,

### DES IMMEUBLES

Ci-après désignés, dépendant de la succession de M. Reveau.

#### 1<sup>o</sup> UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Fidélité, n<sup>o</sup> 19.

Comprenant: Au rez-de-chaussée, cuisine, salle à manger, salon, vestibule; Au premier étage, six pièces et un corridor; Mansardes et greniers; Cour, caves, jardin, remise et écurie.

Revenu . . . . . 1,000 fr.  
Mise à prix . . . . . 15,000 fr.

#### 2<sup>o</sup> UNE AUTRE MAISON

A Saumur, rue du Petit-Mail, n<sup>o</sup> 5.

Comprenant: Au rez-de-chaussée, salon, cabinet, salle à manger, office, cuisine, vestibule; Au premier étage, quatre chambres; Greniers, mansardes; Cour, basse-cour, serre-bois, buanderie, caves, très-joli jardin.

Mise à prix . . . . . 12,000 fr.  
S'adresser à M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire. (476)

Etudes de M<sup>r</sup> GUITTON, notaire à Nantes, et de M<sup>r</sup> TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

### A VENDRE LA TERRE DE BRETIGNOLLES

Près Vihiers, Formant un ensemble de six métairies et deux borderies, d'une contenance totale de 220 hectares.

Pour traiter, s'adresser auxdits notaires. (502)

ILE DE SOUZAY.

### A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

En totalité ou par parties, LES

### DEUX FERMES

Ci-après désignées.

1<sup>o</sup> La ferme de la TÊTE-DE-L'ILE, située dans l'île de Souzay, communes de Paray et Souzay, avec ses circonstances et dépendances, bâtiments d'habitation et d'exploitation, contenant environ 8 hectares 65 ares, y compris un buisson nouvellement affilé; le tout en un seul ensemble, excepté un pré qui en est séparé.

Cette ferme pourrait être divisée en deux parties, au gré des acquéreurs.

Elle est exploitée par le sieur Urbain Coulon.

2<sup>o</sup> La ferme de l'ILE-TROTTOUIN, située à la queue de l'île de Souzay, commune de Dampierre, contenant environ 19 hectares 73 ares 55 centiares, consistant en bâtiments d'exploitation, presque neufs, terres à chanvre, prés, pacages et quetiers; le tout affilé de frènes, ormeaux et saules en grande quantité, et en seul tenant.

Cette ferme est exploitée par un nommé Dliabedutier.

S'adresser, pour voir les lieux, aux fermiers, et, pour traiter, à M. MAURICEAU, huissier à Saumur. (505)

### A CÉDER UN FONDS DE COUVREUR A Bourgueil.

Bonne clientèle et beau matériel. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BATY, à Bourgueil. (506)

### A LOUER GRANDE MAISON

Cour, remise, écurie, Sur les Ponts, rues Royale et de l'Abreuvoir, n<sup>o</sup> 2.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve MILLOCHEAU. (507)

COMMUNE DE BRÉZÉ.

### ADJUDICATION DE TRAVAUX

#### CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET ÉCOLE

Le Maire de la commune de Brézé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brézé, le dimanche 7 novembre 1875, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'une maison d'école et d'une mairie.

Les devis s'élèvent à la somme de 9,728 fr. 20 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Brézé, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

Administration des Domaines.

### VENTE DE MATÉRIAUX

ET OBJETS HORS DE SERVICE provenant du service du génie.

Le mardi 26 octobre 1875, à une heure de l'après-midi, dans la cour du bureau du génie, à Saumur, il sera procédé à la vente de matériaux et objets hors de service provenant du service du génie, savoir:

Bois de démolition, châssis de croisées, portes, persiennes, fers et tôles, tables, outils divers, etc.

Prix payable comptant, plus cinq pour cent pour les frais.

Saumur, le 17 octobre 1875.  
Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (505)

Commune de Verrie.

### ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Verrie prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Verrie, le dimanche 31 octobre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

1<sup>o</sup> 605 mètres courants de terrassements . . . . . 272 f. 25

2<sup>o</sup> 605 mètres courants d'empierrement . . . . . 1,784 75

3<sup>o</sup> Entretien pendant le délai de garantie . . . . . 426

Total . . . . . 2,483

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

### A VENDRE

Quantité de BEAUX et BONS FUTS D'ANJOU, dont partie en chêne. S'adresser à M. BOUVET-LADUBAT, à Saint-Florent. (441)

### A VENDRE

JUMENT, alezane, de pur-sang, âgée de cinq ans, attelée et montée. S'adresser à M. Riby, à Trèves-Cunault. (499)

### A VENDRE

UN Foudre D'une contenance d'environ trente-deux barriques. S'adresser au bureau du journal.

M. HEGRON, négociant en grains, donne avis que son domicile actuel est rue de la Marine, n<sup>o</sup> 4, à Saumur, et vend des avoines, pailles, foin, son, etc., en gros et détail. (468)

### M. ERNEST BRAUDON DE PARIS

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir une pension civile et militaire, 28 et 30, rue de la Petite-Bièvre, à Saumur.

Prix: 75 francs. Café au lait, chocolat à la base, salon particulier. — Dîners sur commande. Service à domicile et à l'établissement. (444)

### ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS

dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 50 ans. S'adresser au bureau du journal.

### UNE MAISON DE COMMERCE

demande un enfant de dix ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

### RIELLANT DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11 à Saumur.

Saumur, imprimerie P. GODET.